

# ECOFINANCES

Numéro 84

Février 2026

- DGFP
- DOUANE CENTRALE
- INSEE
- CCRF
- INPI
- UGAP
- BUSINESS FRANCE
- JURIDICTIONS FINANCIÈRES
- USAE
- AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT
- UNSA CGEFT

## NUMÉRO SPÉCIAL : **INTELLIGENCE ARTIFICIELLE**

### **BUDGET 2026**

### **STABILITÉ SOUS CONTRAINTE**





# ECOFINANCES

## Union Nationale des Syndicats Autonomes Finances :

6 rue Louise Weiss - Bat. Condorcet  
Télédoc 322 - 75703 PARIS CEDEX 13  
<https://www.unsafinances.org/>

### ECOFINANCES N°84 FÉVRIER 2026

Directeur de la publication :

Hervé PAPIN

CPP n°3998 D 73 S

Abonnement annuel 10€

Service gratuit aux adhérents

Dépôt Légal à parution du bulletin

Date de parution : Février 2026

Mail :

• [federation-unsas@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:federation-unsas@syndicats.finances.gouv.fr)

Site internet :

<https://www.unsafinances.org/>



## SOMMAIRE

1	■ Edito.....	5
2	<b>DOSSIER SPÉCIAL :</b> <b>Intelligence Artificielle</b>	9
	■ <b>Intelligence Artificielle :</b> Il faut négocier un accord cadre.....	13
	■ <b>Les agents face à l'IA :</b> un déploiement sans concertation.....	17
	■ <b>l'intelligence artificielle dans les politiques publiques :</b> l'exemple du Ministère de l'Économie et des Finances....	21
	■ <b>Synthèse de l'enquête :</b> l'IA et la fonction publique....	27
3	<b>Budget 2026 : stabilité sous contrainte,</b> <b>l'entreprise face au nouvel équilibre fiscal.....</b>	<b>35</b>



### Réalisation et mise en page :

Editions Méditerranée

350 Avenue du Prado

13008 MARSEILLE

Email : [editions.mediterranee@orange.fr](mailto:editions.mediterranee@orange.fr)

Tél : 04 91 16 73 67

### Régie publicitaire :

Editions Méditerranée



### Imprimerie :

MEDIA PRINT

ZAC St Martin

23, rue Benjamin Franklin

84120 PERTUIS

Tél. : 04 90 68 65 56

[serviceprint.fr](http://serviceprint.fr)



# BRAVO

Pour l'agrégation !  
Maintenant, le lycée,  
c'est 45 minutes de route.  
Et vous n'avez qu'une  
voiture pour deux.  
Oui, ça fait juste,  
une demi-voiture chacun.

**PRÊT BFM**  
**LIBERTÉ<sup>(1)</sup> - AUTO**



**BANQUE FRANÇAISE  
MUTUALISTE**  
LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

**UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.**

(1) Prêt amortissable non affecté, consenti par et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Française Mutualiste et d'être titulaire d'un compte bancaire ouvert à la Société Générale (avec domiciliation de salaire souhaitée). Délai de rétractation de 14 jours. Voir conditions en agence SG.

**Banque Française Mutualiste** - Société anonyme coopérative de banque au capital de 169 353 659,50 EUR. 326 127 784 RCS Paris. Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n°08 041 372 (<http://www.orias.fr>). Siège social : 56-60 rue de la Glacière - 75013 Paris.

**Société Générale** - S.A. au capital de 1 003 724 927,50 €. 552 120 222 RCS Paris. Siège social : 29 bd Haussmann 75009 PARIS, enregistrée auprès de l'ORIAS en qualité d'intermédiaire sous le n° 07 022 493 (<http://www.orias.fr>). SG est une marque de Société Générale.

RETROUVEZ-NOUS SUR [BANQUEFRANCAISEMUTUALISTE.FR](http://BANQUEFRANCAISEMUTUALISTE.FR) ET CHEZ NOTRE PARTENAIRE **SG** 



## EDITO HERVÉ PAPIN

secrétaire général de la fédération  
UNSA Finances



En ce début d'année 2026, deux sujets ont retenus notre attention pour ce nouveau Ecofinances :

- L'importance grandissante de l'IA dans les missions et métiers de la fonction publique
- La fiscalité des entreprises à l'issue de la validation d'un budget pour 2026

L'IA va faire l'objet d'une charte au sein des ministères économique et financier afin de réguler et de sécuriser l'accès des agents et cadres aux systèmes d'IA qui se déploient en dehors des ministères.

En parallèle, une expérimentation est en cours depuis 2 mois pour permettre l'accès à un assistant conversationnel IA pour 2500 agents et cadres des MEF. Cet assistant IA via un applicatif Mistral Pro sécurisé est en expérimentation dans la fonction publique jusqu'en juin 2026.

L'évolution rapide de l'IA fait craindre des incidences lourdes sur nos missions, nos emplois et nos métiers.

Ce dossier fait le point sur ces sujets et la nécessité, selon l'UNSA, de négocier un cadre fonction publique voire Finances pour encadrer éthiquement et techniquement le développement de l'IA.

### Calendrier de la paye 2026

Janvier 2026	28	juillet 2026	29
février 2026	25	août 2026	27
mars 2026	27	septembre 2026	28
avril 2026	28	octobre 2026	28
mai 2026	27	novembre 2026	26
juin 2026	26	décembre 2026	22



## **INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : POUR UN DIALOGUE SOCIAL À LA HAUTEUR D'UNE RÉVOLUTION**



Depuis plusieurs années, l'intelligence artificielle intègre nos vies quotidiennes à bas bruit. Nous l'utilisons parfois sans le savoir sur nos smartphones. Sur internet, nous dialoguons avec des chatbots, elle vient aussi en soutien de la médecine en matière d'aide au diagnostic, etc.

Mais depuis quelques mois, avec l'émergence de l'IA générative, une accélération inédite est à l'œuvre.

L'IA ne transforme plus seulement nos usages : elle bouleverse désormais en profondeur le monde du travail. Cette transformation ne relève ni du futur, ni de l'abstraction : elle est en cours, elle est concrète, elle est massive, elle concerne tous les secteurs. Nous faisons face à la quatrième révolution industrielle. Elle pose une question centrale aux acteurs du dialogue social : comment garantir que cette nouvelle révolution industrielle ne sacrifie pas les travailleurs ni leurs droits sociaux ?

Car l'intelligence artificielle n'est pas une innovation "neutre". Elle est en capacité de restructurer les processus, bouleverser les hiérarchies, recomposer les métiers, automatiser la décision et fragmenter les responsabilités. Le rapport même au travail s'en trouve modifié. Et avec lui, la place de chacun dans l'organisation, la reconnaissance professionnelle, la santé mentale, l'autonomie, le sens.

Face à ces enjeux, l'UNSA appelle à faire de l'IA le sujet majeur du dialogue social de ce nouveau quart de siècle qui commence. Pas dans une logique défensive d'ajustement, mais dans une dynamique d'anticipation, de cadrage, et, disons-le clairement, de conquête sociale.

Le point d'entrée est clair : c'est le travail. Le travail réel, pas le travail fantasmé par les discours managériaux ou les prospectivistes. C'est à partir de l'analyse concrète des usages de l'IA sur les lieux de production que doivent se nouer les négociations collectives.

Non pas pour s'adapter à l'IA, mais pour en définir collectivement les conditions de son acceptabilité, de son utilité et, fondamentalement, de son humanité.

Aujourd'hui déjà, de très nombreuses entreprises déploient des agents d'intelligence artificielle générative dans leurs chaînes de production, leurs ressources humaines, leur relation client, etc. Cela interroge tout à la fois la qualité du travail, la déontologie, la protection des données, l'évaluation des performances, les rapports au pouvoir. Sans encadrement robuste, le déploiement de ces technologies crée de nouvelles zones grises dans le monde du travail, ce qui, pour l'UNSA, est inacceptable.

Au-delà de la suppression ou de la transformation des emplois, le déploiement de l'IA soulève plusieurs autres enjeux majeurs :

- **Le partage de la valeur** : l'IA est censée accroître la productivité et donc la création de valeur. Mais comment cette valeur sera-t-elle partagée ? Les travailleurs doivent pouvoir en bénéficier.
- **L'impact environnemental** : l'IA n'est pas immatérielle. Son fonctionnement consomme d'immenses ressources terrestres. Ainsi, la simple génération d'une image via l'IA tel que le fameux "starter pack" nécessiterait autant d'énergie que de charger à moitié un smartphone, et utiliserait entre deux et cinq litres d'eau, selon une étude de l'université Carnegie Mellon. Produire 1 000 images générées par l'IA reviendrait à parcourir 6,5 kilomètres en voiture à essence. Aussi peut-on imaginer une IA au service de la transformation écologique, plutôt qu'à son détriment ?
- **La protection des données** : l'IA questionne le stockage et l'utilisation non autorisée des données personnelles et collectives, la régulation de leur traitement, et la protection des droits d'auteur.
- **La question éthique** : l'IA soulève une question essentielle : quel modèle de société voulons-nous construire avec elle ? L'UNSA défend un modèle économique et social où l'humain a le dernier mot, où les technologies soutiennent — sans remplacer — le lien social, où l'automatisation valorise le travail sans en déposséder les travailleurs. Cela suppose non seulement des règles fortes, mais aussi une vigilance syndicale de chaque instant.



Pour toutes ces raisons, le dialogue social doit s'outiller, le dialogue social technologique doit devenir une réalité.

En effet, l'intelligence artificielle ne peut être abordée sans transparence, sans formation des représentants du personnel et des représentants syndicaux, sans droit à l'expertise, sans information préalable sur ses effets sur les emplois et les conditions de travail.

Le dialogue social technologique ne peut être cantonné au seul niveau de l'entreprise. Pour l'UNSA, l'IA doit être inscrite à l'agenda social de toutes les branches professionnelles. L'UNSA revendique par ailleurs qu'un grand plan national de formation numérique soit élaboré avec le concours des partenaires sociaux puis mis en place, de la formation initiale jusqu'à la formation continue. En effet, au-delà de l'acquisition de 'softs skills', dans ce nouveau monde, il faudra que les hommes et les femmes puissent savoir prompter autant que savoir lire et écrire !

En conclusion, l'intelligence artificielle ne doit pas devenir le nouveau cheval de Troie de la dérégulation. Elle doit au contraire être l'opportunité d'un nouvel âge du dialogue social : plus stratégique, plus offensif, plus structurant. Parce que ce qui se joue ce n'est rien de moins que l'équilibre entre innovation et justice sociale.



**Guillaume TRICHARD,**  
Secrétaire général adjoint de l'UNSA

# INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : IL FAUT NÉGOCIER UN ACCORD CADRE



**Un groupe de travail, réunissant employeurs publics des trois versants et organisations syndicales représentatives, s'est tenu fin décembre 2025 pour échanger sur « Les conditions d'un déploiement et d'un usage éthique de l'IA dans le secteur public ».**

L'UNSA Fonction Publique continue à revendiquer l'ouverture d'une négociation en vue d'aboutir à un accord cadre. Elle a demandé une information formelle du conseil commun de la fonction publique (CCFP) sur l'IA, en présence du ministre.

Côté employeurs publics, la direction interministérielle du numérique

et le centre national de la fonction publique territoriale sont intervenus en qualité d'experts. Leur approche du déploiement de l'IA est essentiellement tournée vers la coordination institutionnelle, le développement des formations, la prospective métiers avec des outils adaptés ou encore l'acculturation et les expérimentations.

“

## **L'IA n'est plus un projet : elle transforme déjà les organisations de travail.**

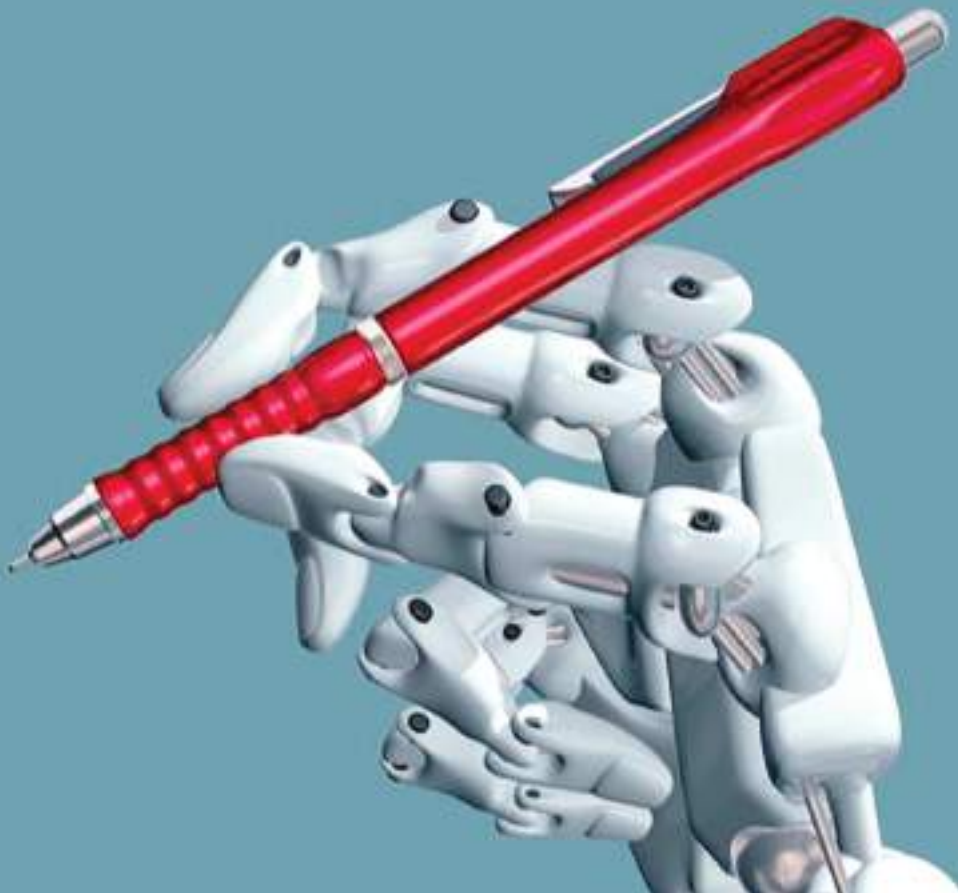
Mais à la question de la DGAFP sur leur avis quant à la gouvernance, il est symptomatique de constater que les réponses ignoraient le dialogue social.

Or, Odile Chagny et Christophe Tessier, experts du projet DIAL-IA (présents à la conférence UNSA Fonction Publique du 20 mai 2025), ont rappelé que leurs recherches aboutissaient à la conclusion que, pour parvenir à l'usage d'une IA de confiance,

le dialogue social est indispensable tout au long de la mise en œuvre des projets IA, de leur conception jusqu'à leur évaluation/évolution. Il est par ailleurs le seul levier à la main des représentants des personnels pour garantir les droits fondamentaux des agents (droits individuels, santé, sécurité, protection des données).

Lors des échanges qui ont suivi les présentations des experts, l'UNSA Fonction Publique a mis en lumière que l'introduction de l'IA dans les services publics et la fonction publique n'est plus un projet mais une réalité.

Ces « réorganisations par l'outil » nécessitent de discuter de leurs conséquences sociales et éthiques.





Dans un contexte où 65% des agents ne connaissent pas les initiatives de leur employeur sur le déploiement d'IA et 85% n'ont pas été consultés quand cela a été le cas \*, il est urgent de passer à la vitesse supérieure pour installer un dialogue social structuré sur ce sujet, à tous les niveaux.

C'est possible car l'accord européen sur la numérisation signé en 2022 par les partenaires sociaux (ministre/DGAFP et majorité des OS représentatives au CCFP) acte déjà des principes de dialogue sur les thématiques clés.

Aussi, l'UNSA Fonction Publique propose de négocier un accord cadre sur cette base, afin d'aboutir rapidement à des dispositions qui permettent une déclinaison dans les trois versants de la fonction publique.

Pour marquer significativement l'ouverture de ce dialogue social formel sur l'IA, l'UNSA Fonction Publique a également demandé une information du CCFP sur les orientations stratégiques en matière d'IA et la cartographie des outils existants.

Un observatoire des expérimentations devrait aussi, pour l'UNSA Fonction Publique, être mis en place.

# LES AGENTS FACE À L'IA : UN DÉPLOIEMENT SANS CONCERTATION

L'intelligence artificielle (IA) va transformer en profondeur les métiers de la fonction publique. Cette révolution technologique est déjà en marche, avec des impacts à la fois positifs et négatifs, et s'installe dans le quotidien des agents sans concertation ni dialogue social, ce que dénonce l'UNSA Fonction Publique.



*Un rapport de la Défenseure des droits souligne que « les algorithmes et les systèmes d'IA sont déployés de plus en plus massivement dans les politiques publiques et les services publics. L'action publique, comme les droits des usagers concernés s'en trouvent substantiellement affectés ».*

Le déploiement de l'IA dans les services publics ne sera pas exempt de conséquences pour les agents publics. Celui-ci pourrait conduire à terme :

- **À des suppressions d'emplois :** l'automatisation des tâches pourrait entraîner la suppression de certains emplois, en particulier ceux qui sont les plus répétitifs et les moins qualifiés.
- **À une déshumanisation des services :** l'utilisation excessive de l'IA pourrait entraîner une déshumanisation des services publics, en réduisant les interactions humaines entre les agents et les usagers ainsi que dans les collectifs de travail.



■ **À une modification profonde des métiers et des compétences :** les agents publics devront acquérir de nouvelles compétences pour travailler avec l'IA, ce qui nécessitera des efforts de formation et de reconversion.

**C'est pourquoi, pour l'UNSA Fonction Publique, il est urgent d'engager un réel dialogue social afin :**

■ D'anticiper les impacts de l'IA sur les emplois et les compétences. En impliquant des agents dans la conception des outils numériques dont l'IA, afin de s'assurer de leur ergonomie avant tout déploiement au sein des collectifs de travail ;

■ De réaliser des études d'impact en associant les agents et leurs représentants pour un dialogue social continu au sein des instances sur ce sujet ;

■ De mettre en place des politiques publiques concertées pour encadrer l'utilisation de l'IA;

■ De prévenir les risques par l'intégration de la prévention des risques professionnels liés aux outils numériques dans les DUERP et dans le suivi en FSSSCT ;

■ D'investir dans la formation des agents publics ;

■ De garantir la transparence sur les éventuels processus de décisions confiés à l'IA ;

■ De préserver la dimension humaine des services publics.

**L'IA ne remplacera pas complètement les agents publics, mais elle transforme déjà leur rôle et leurs missions. Pour l'UNSA Fonction Publique, cette transition ne peut se faire sans un dialogue social abouti.**



# L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES : L'EXEMPLE DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

## RÉSUMÉ DU RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES 2025

Depuis 2015, le développement de l'IA permet au ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN) de fonder certaines de ses interventions sur l'analyse de données plus complètes, en mobilisant par exemple le programme Signaux Faibles, qui améliore la détection des difficultés des entreprises dès l'apparition des premiers signes. Mobilisant la plupart des technologies d'IA les plus récentes, d'autres applications permettent

au MEFSIN de mieux détecter les situations frauduleuses, tels que le programme Foncier innovant qui aide à l'identification de certains biens non déclarés à l'administration fiscale, ou de proposer aux usagers des robots conversationnels capables de répondre à certaines de leurs demandes sans interruption dans le temps.

En outre, la mobilisation de ces outils à des fins de diminution des dépenses, qui a concerné cinq projets sur les trente-cinq systèmes d'IA développés au sein du MEFSIN, a permis de

réaliser plus de 20 M€ d'économies annuelles à compter de 2022, contre 46,6 M€ attendus, la trajectoire d'économies devant atteindre 60 M€ en 2024 sur ce périmètre. Le recours à la data-science pour contribuer à la programmation du contrôle fiscal a par exemple permis de réduire le nombre d'emplois mobilisés pour cette tâche et de vérifier le potentiel de ces outils en termes de contribution à la maîtrise des finances publiques.

### 1. Contexte et enjeux de l'IA

- **Origines et développement** : L'IA, apparue dans les années 1950, a connu un essor majeur depuis les années 2010 grâce à l'augmentation de la puissance de calcul et aux techniques de machine learning.
- **Applications** : Les systèmes d'IA automatisent des tâches, génèrent

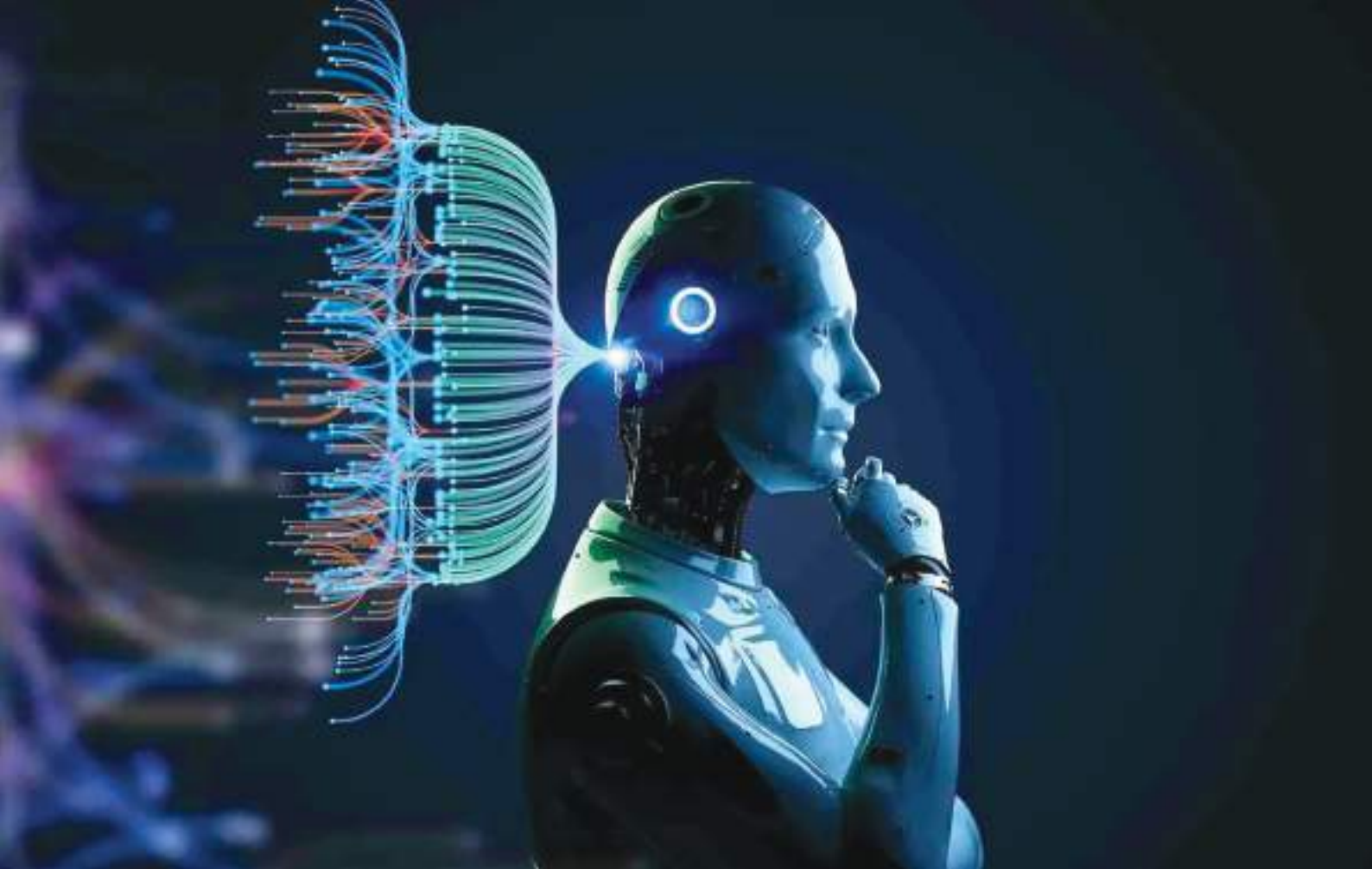
du texte et des images, analysent des données pour la prévision et l'aide à la décision.

- **Potentiel économique** : En France, une stratégie nationale pour l'IA (SNIA) a été adoptée en 2018 pour exploiter ce potentiel, notamment dans les administrations publiques où l'IA améliore la productivité et réduit les dépenses.

### 2. Expérimentation de l'IA au MEFSIN (depuis 2015)

- **Projets phares** :
  - Signaux Faibles : Détection précoce des difficultés des entreprises.
  - Foncier innovant : Identification de biens non déclarés à l'administration fiscale.
  - Robots conversationnels : Réponses automatiques aux usagers.





■ **Économies réalisées** : 20 M€ d'économies annuelles depuis 2022 (objectif : 60 M€ en 2024).

■ **Limites** : Seules 8 directions du MEFSIN utilisent l'IA, avec une concentration des moyens (95 %) à la DGFIP et à l'AIFE. Certaines directions (Trésor, Budget) n'ont aucun projet, malgré le potentiel de l'IA pour la modélisation et la prévision.

### 3. Risques et défis

■ **Risques maîtrisés** :

- Internalisation des compétences pour éviter la dépendance aux prestataires.
- Sécurité cybernétique et protection des données (RGPD).

■ **Risques insuffisamment traités** :

- Éthique : Craintes de remplacement de l'humain, biais algorithmiques, manque de transparence.

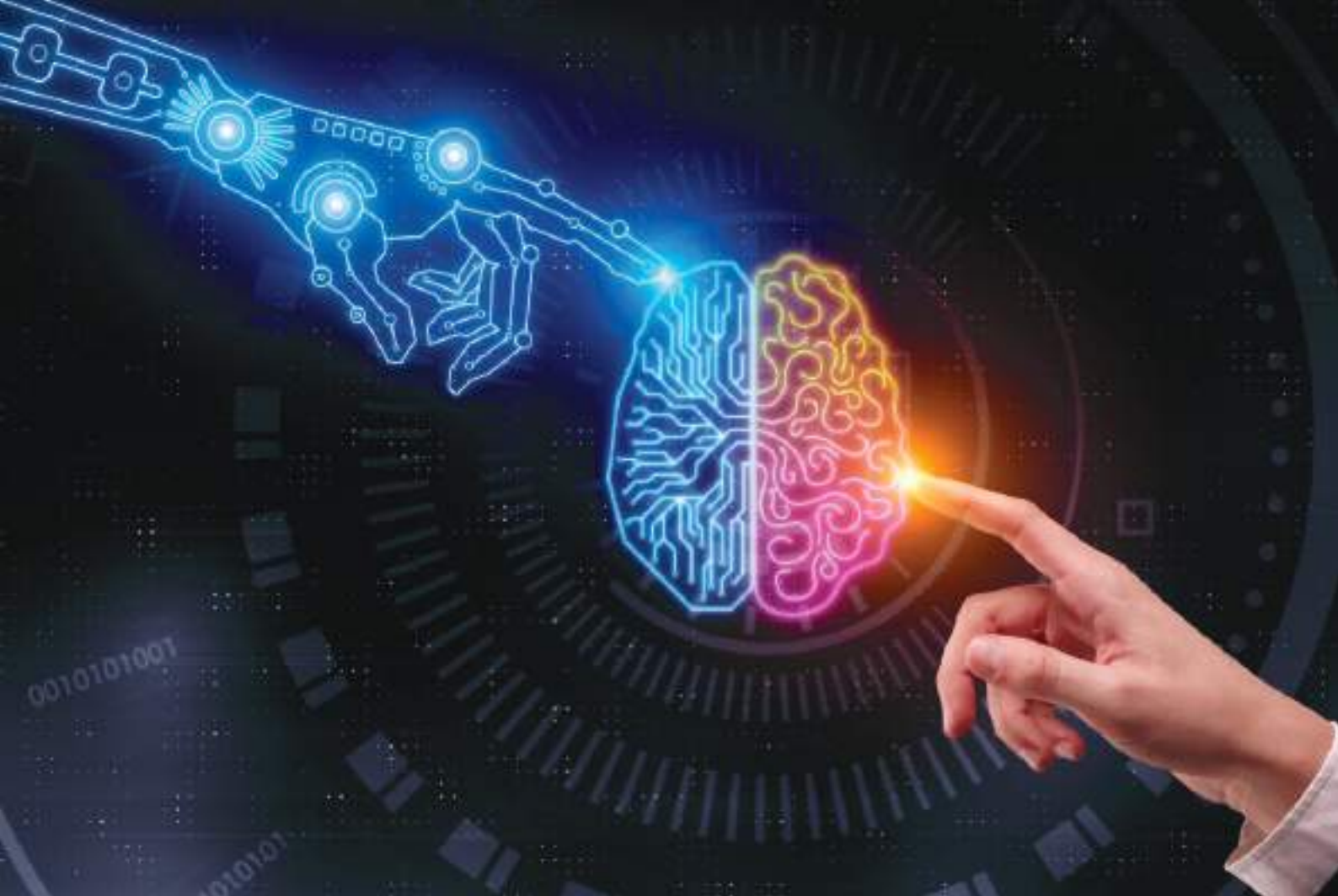
• Ressources humaines : Modification des métiers et des compétences, charge de travail accrue (correction des erreurs de l'IA).

• Environnement : Absence d'évaluation systématique de l'impact écologique (énergie, données, infrastructures).

### 4. Recommandations pour une IA de confiance

■ **Pilotage ministériel** :

- Créer une instance dédiée pour coordonner l'usage de l'IA, garantir l'éthique, la transparence, et la frugalité.
- Définir une charte ministérielle pour encadrer l'IA (explicabilité, non-discrimination, respect de la vie privée).



■ **Anticipation des impacts :**

- Documenter les conséquences sur les métiers et les conditions de travail dès la phase de conception des projets.
- Recenser les processus où l'IA pourrait apporter des gains significatifs.

■ **Frugalité :**

- Adapter les infrastructures et les données aux besoins réels pour limiter l'empreinte écologique et optimiser les coûts.

**5. Perspectives**

■ **Inspiration :** S'appuyer sur les bonnes pratiques d'autres institutions (France Travail, Banque de France).

■ **Objectif :** Développer une filière ministérielle du numérique et de la data science pour généraliser

l'usage de l'IA, tout en maîtrisant les risques et en garantissant son efficacité.

**En résumé : Le MEFSIN a engagé une expérimentation prometteuse de l'IA, mais son déploiement reste inégal et confronté à des défis éthiques, humains et environnementaux. Un pilotage ministériel renforcé et une approche frugale sont nécessaires pour en faire un levier durable de performance publique.**

# SYNTHÈSE DE L'ENQUÊTE : L'IA ET LA FONCTION PUBLIQUE REGARDS ET PERSPECTIVES ANALYSE DÉTAILLÉE



## 10 POINTS ESSENTIELS DE L'ÉTUDE

- **1. Connaissance Inégale de l'IA :**  
65% des agents ne connaissent pas d'initiatives IA dans leur administration.
- **2. Usage Personnel vs Professionnel :**  
40% utilisent l'IA personnellement, mais seulement 15% professionnellement.
- **3. Gain de Temps Attendu :**  
80% voient un potentiel de gain de temps grâce à l'IA.
- **4. Craintes sur l'emploi :**  
70% craignent une réduction des effectifs due à l'IA.
- **5. Perte d'autonomie redoutée :**  
65% redoutent une perte d'autonomie dans leurs tâches.

- **6. Besoin de Dialogue Social :**  
90% estiment que le dialogue social est essentiel pour l'intégration de l'IA.
- **7. Manque de Consultation :**  
85% n'ont pas été consultés sur l'introduction de l'IA.
- **8. Demande de formation :**  
Une majorité écrasante souhaite des formations spécifiques sur l'IA.
- **9. Préoccupations sur la déshumanisation :**  
Des inquiétudes spécifiques concernent la perte de l'aspect humain dans les métiers.
- **10. Différences par Versant et Catégorie :**  
Les attentes et craintes varient peu selon le versant et la catégorie professionnelle.



## INTRODUCTION

L'enquête que nous avons menée auprès des agents de la fonction publique visait à explorer en profondeur leurs perceptions, attentes et inquiétudes concernant l'intégration de l'intelligence artificielle (IA) dans leur environnement de travail.

L'objectif était de fournir une vision claire et nuancée de la façon dont l'IA est perçue, des défis potentiels qu'elle pourrait engendrer et des opportunités qu'elle pourrait offrir. Ce rapport synthétise les principales conclusions tirées de l'analyse des données recueillies.

### 1. Connaissance et Perception de l'IA

■ **Niveau de Connaissance** : Une majorité des répondants, 65%, a indiqué ne pas connaître d'initiatives spécifiques liées à l'IA au sein de leur administration. Cela souligne un besoin

de communication plus transparente.

■ **Utilisation Personnelle vs. Professionnelle** : **40%** des agents utilisent des IA grand public (Mistral, ChatGPT, DeepSeek, etc.) dans leur vie privée, mais seulement **15%** les utilisent dans un cadre professionnel.

■ **Amélioration du Service Public** : Les opinions sont partagées : **35%** pensent que l'IA améliorera le service public, **30%** sont sans opinion, et **35%** pensent le contraire ou ont des doutes.

### 2. Avantages Potentiels de l'IA

■ **Gain de Temps** : **80%** des répondants considèrent le gain de temps comme le principal avantage potentiel de l'IA.

■ **Réduction des erreurs** : **60%** estiment que l'IA pourrait réduire les erreurs humaines.

■ **Amélioration de la prise de décision** : **50%** pensent que l'IA améliorera la prise de décision grâce à l'analyse de données.

### 3. Risques et Défis Associés à l'IA

- **Réduction des effectifs : 70%** des agents craignent une réduction des effectifs due à l'IA.
- **Perte d'autonomie: 65%** redoutent une perte d'autonomie dans leurs tâches.
- **Biais et Discriminations : 55%** s'inquiètent du risque de biais et de discriminations introduits par les algorithmes.

#### Les 5 préoccupations spécifiques des répondants concernant l'impact de l'IA sur leur emploi ou leurs missions.

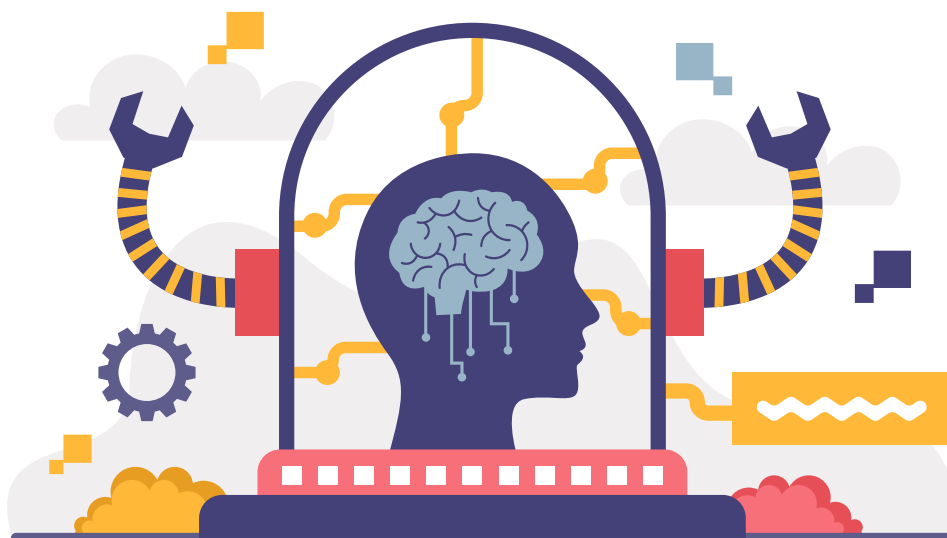
- **1.** "L'IA est incapable de remplacer le jugement humain et l'empathie dans certaines situations." : Ce verbatim exprime une crainte quant à la capacité de l'IA à gérer des situations nécessitant une compréhension humaine nuancée.
- **2.** "Encore un outil qui va complexifier les procédures déjà très lourdes." : Ce verbatim révèle une peur que l'IA n'ajoute qu'à la bureaucratie et à la complexité administrative, au lieu de simplifier les choses.

■ **3.** "Une perte décisionnelle au profit de l'IA, donc une déshumanisation de nos métiers." Ce verbatim met en avant la crainte de perdre le pouvoir de décision et l'aspect humain du travail au profit de machines.

■ **4.** "L'IA est incapable d'avoir une appréhension complète des situations, et cela risque de dégrader le service public." : Ce verbatim souligne la peur d'une dégradation de la qualité du service public si l'IA n'est pas capable de comprendre pleinement les situations complexes.

■ **5.** "J'ai peur que l'IA dégrade la relation humaine, les rapports avec le public et les collaborateurs." : Cet ajout de commentaire indique que la déshumanisation des relations est une crainte majeure des répondants.

*Ces verbatims capturent les préoccupations centrales exprimées : la perte d'autonomie, la déshumanisation des métiers, la complexification des procédures, et l'incapacité perçue de l'IA à remplacer le jugement et l'empathie humains.*





### Les 5 suggestions des répondants concernant l'intégration de l'IA et le dialogue social au sein de la fonction publique.

- 1. "Il est nécessaire d'établir un cadre juridique et éthique solide avant toute mise en œuvre de l'IA dans nos services." : Ce verbatim souligne l'importance cruciale de la régulation et de l'éthique dans le déploiement de l'IA, une préoccupation récurrente.
- 2. "La formation des agents est indispensable pour accompagner la transition vers l'IA et éviter les craintes et les résistances." : Ce verbatim met en évidence le besoin de formation et d'accompagnement pour que les agents acceptent et utilisent l'IA de manière efficace.
- 3. "Le dialogue social doit être au cœur de cette transformation, avec une implication forte des représentants du personnel." : Ce verbatim insiste sur le rôle essentiel du dialogue social et de l'implication des

représentants du personnel dans la gestion du changement.

- 4. "Il faut veiller à ce que l'IA ne remplace pas l'humain, mais vienne en complément pour améliorer nos missions et le service public." : Ce verbatim exprime la crainte du remplacement des agents par l'IA et plaide pour une utilisation complémentaire de cette technologie.
- 5. "Il est important de communiquer de manière transparente sur les objectifs, les impacts et les limites de l'IA, afin de rassurer et d'informer les agents." : Ce verbatim souligne l'importance de la transparence et de la communication pour instaurer la confiance et réduire l'anxiété liée à l'IA.

*Ces verbatims représentent bien les préoccupations principales des répondants : la nécessité d'un cadre éthique et juridique, l'importance de la formation, le rôle central du dialogue social, la crainte du remplacement de l'humain et le besoin de transparence.*



## **BUDGET 2026 :** **STABILITÉ SOUS** **CONTRAINTE,** **L'ENTREPRISE** FACE AU NOUVEL **ÉQUILIBRE FISCAL**

Le budget 2026 revendique la “stabilité” pour les entreprises. Dans les faits, il met en place un compromis plus rugueux : préserver l’investissement et l’emploi, tout en trouvant des recettes immédiates et en renforçant les exigences de conformité. La mesure la plus visible est la reconduction d’une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des très grandes entreprises — calibrée pour viser environ 300 groupes et générer plusieurs milliards d’euros. Mais le vrai changement se lit ailleurs : dans l’assiette (plus que dans les taux), dans la doctrine (BOFiP) qui durcit la notion de gestion normale, dans la granularité des obligations sociales et RH, et dans une “administration du détail” qui renvoie les directions financières à l’essentiel : sécuriser, documenter, prouver.



## 1. LE CONTEXTE : UN BUDGET DE FIN DE CYCLE... SANS FIN DE CYCLE

Derrière les éléments de langage, le budget 2026 se construit d'abord contre un mur : celui du déficit public, que l'exécutif affiche autour de **5 %** du PIB, et d'une trajectoire de retour sous 3 % repoussée à la fin de la décennie. La ligne officielle insiste sur la protection du "tissu productif" et sur la nécessité de visibilité.

Mais la visibilité se paie : en arbitrant, l'État **demande un effort ciblé aux très grandes entreprises**, tout en promettant de ne pas ajouter de "nouvelles normes" généralisées.

Ce cadrage est politique autant qu'économique. Il répond à une contrainte simple : l'ajustement budgétaire doit

produire des recettes dès 2026, sans casser la demande, sans provoquer une crise de confiance, et sans donner l'impression d'un "budget anti-entreprises". Résultat : une architecture en trompe-l'œil. Les taux pivots ne bougent pas, les grands dispositifs (CIR, décarbonation) sont conservés, mais l'empilement des paramètres fiscaux, sociaux, déclaratifs, modifie concrètement la vie des entreprises.

### CAP BUDGÉTAIRE OFFICIEL

- **Objectif** : déficit public autour de 5 % du PIB en 2026.
- **Promesse** : stabilité du cadre, maintien des allègements, soutien aux secteurs stratégiques.
- **"Effort"** : ciblage sur environ 300 très grandes entreprises.

## 2. LA MESURE TOTEM : LA CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BÉNÉFICES DES TRÈS GRANDES ENTREPRISES

C'est l'angle mort devenu angle central. En reconduisant la contribution exceptionnelle sur les bénéfices, le budget 2026 assume une forme de fiscalité de rendement, rapide, politiquement lisible, et concentrée.

L'analyse de Fipéco décrit un mécanisme de majoration de l'IS : +20,6 % de l'impôt dû pour les sociétés dont le chiffre d'affaires dépasse 1,5 Md€, et +41,2 % au-delà de 3 Md€ ; à ces niveaux, le taux "effectif" peut se lire comme un IS passant de 25 % à environ 30,1 % ou 35,3 % selon les seuils, avec un rendement attendu de plusieurs milliards en 2026.

Dans l'écosystème économique, la critique tient en trois mots : confiance, compétitivité, prévisibilité. Car une contribution dite exceptionnelle qui se prolonge devient, de fait, une ligne budgétaire presque structurelle. Or la compétitivité se joue autant sur le taux facial que sur le risque perçu : si l'entreprise anticipe que l'exception peut revenir, elle réévalue ses arbitrages d'investissement, ses localisations, sa stratégie de distribution (dividendes vs réinvestissement) et sa politique de prix. Pour autant, réduire la surtaxe à un "impôt anti-business" est un raccourci. Elle vise des entreprises à forte capacité contributive, dans un contexte où l'État affirme financer des priorités (notamment la défense). Et surtout, le dispositif a un mérite : il évite de "déformer" l'ensemble du barème de l'IS, en concentrant l'effort là où la base taxable est la plus large.



**Exemple :** Une société au taux normal d'IS (25 %) et qui doit 100 M€ d'IS voit son impôt majoré à 120,6 M€ (+20,6 %) ou 141,2 M€ (+41,2 %) selon le seuil de chiffre d'affaires. La mécanique est simple ; ses conséquences stratégiques le sont moins.

### 3. L'IS NE BOUGE PAS... MAIS L'ASSIETTE DEVIENT LE TERRAIN DE JEU

Le budget 2026 joue la stabilité du taux, mais la fiscalité d'entreprise se gagne, ou se perd, sur l'assiette. C'est ici qu'intervient le couple CGI/BOFiP : la loi fixe les principes, la doctrine administrative leur application, et la jurisprudence tranche. Le Code général des impôts définit le bénéfice net comme la différence d'actif net entre ouverture et clôture (article 38). Le même CGI prévoit que le bénéfice net est établi sous déduction de toutes charges, sous

conditions (article 39). Or ces "conditions" deviennent la zone de friction : l'administration, sans s'immiscer dans la gestion, peut remettre en cause les dépenses qui ne se rattachent pas à une gestion normale ou à l'intérêt direct de l'exploitation, un pivot doctrinal explicitement rappelé dans le BOFiP sur la déductibilité des charges.

#### CITATIONS DE RÉFÉRENCE

(CGI / BOFiP)

- CGI, art. 38 : définition du bénéfice net.
- CGI, art. 39 : le bénéfice net est établi sous déduction de toutes charges (avec limites).
- BOFiP (BOI-BIC-CHG-10-10) : dépenses exposées dans l'intérêt de l'exploitation / gestion normale; possibilité de remise en cause en l'absence de rattachement.





Concrètement, cela signifie que 2026 est une année où les directions financières devront prouver davantage. Les charges "à la marge" — prestations intragroupe, management fees, conseils, dépenses de représentation, frais exceptionnels — seront plus souvent documentées, justifiées, reliées à une stratégie et à un intérêt direct. La fiscalité devient un exercice de narration probante : dire ce qu'on fait, pourquoi on le fait, et comment cela sert l'entreprise.

#### 4. LE CIR : DISPOSITIF SAUVEGARDÉ, ÉLIGIBILITÉ SURVEILLÉE

Le crédit d'impôt recherche reste l'un des "totems" de la compétitivité. Le discours public maintient le CIR comme un levier de croissance, et la doctrine le rappelle comme dispositif d'incitation au développement de l'effort de recherche (BOFiP BOI-BIC-RICI-10-10). Mais le maintien n'empêche pas le resserrement : quand la contrainte budgétaire monte, le contrôle suit. La clé est l'éligibilité technique : opérations de R&D répondant à des critères (nouveau, créativité, incertitude, systématisme, transférabilité/résul-

tats), tels que décrits par la doctrine (référence aux critères du Manuel de Frascati). La conséquence opérationnelle est limpide : les entreprises doivent industrialiser leur dossier CIR, avec traçabilité des temps, description des verrous scientifiques, livrables, et justification des sous-traitances.

#### CIR : CE QUE DIT LA DOCTRINE

- BOFiP : l'article 244 quater B du CGI prévoit un mécanisme d'incitation fiscale ; le CIR concerne les entreprises imposées d'après leur bénéfice réel.
- BOFiP : définition des activités de R&D et critères d'éligibilité (référence au Manuel de Frascati).

#### Exemple :

Un projet d'optimisation d'une application peut être éligible s'il traite une incertitude technique (performance, sécurité, compatibilité) et mobilise une démarche expérimentale ; il ne l'est pas s'il s'agit d'un simple ajout fonctionnel ou d'une adaptation standard à un cahier des charges.

## 5. LA CVAE : LE REPORT DE LA SUPPRESSION, SYMPTÔME D'UNE CONFIANCE FRAGILE

La suppression de la CVAE, promise puis reportée, reste un marqueur de l'ambivalence : le gouvernement affirme vouloir alléger les impôts de production à moyen terme, mais l'urgence budgétaire pousse à conserver une recette existante. Le message aux entreprises est double : l'intention demeure, mais la trajectoire se complique. Dans un climat où la prévisibilité est un actif, le report nourrit la prudence des investisseurs, en particulier dans l'industrie et les secteurs intensifs en capital.

## 6. CE QUI S'APPLIQUE DÉJÀ AU 1ER JANVIER 2026 : RH, COTISATIONS, NORMES "SILENCIEUSES"

Le dossier 2026 ne se limite pas à la loi de finances. Pour beaucoup d'entreprises, l'impact le plus concret est celui des changements entrés en vigueur dès le 1er janvier 2026 : Smic revalo-

risé, paramètres sociaux révisés, versement mobilité mis à jour, dispositifs zonés suspendus, évolution des règles d'allègements de charges. Sur le Smic, la revalorisation annoncée est de 1,18 % au 1er janvier 2026, avec un Smic horaire brut à 12,02 €, un Smic mensuel brut à 1 823,03 €, et un net mensuel indicatif à 1 443,11 €. Pour un employeur, l'effet n'est pas seulement salarial : il se diffuse sur les grilles, les primes, les minima conventionnels, et sur les politiques de fidélisation dans les secteurs en tension.

Côté charges, l'administration met en avant une réforme de l'allègement de cotisations patronales, renommé "réduction générale dégressive unique" (RGDU) et modifié en 2026, ainsi que des ajustements sur les heures supplémentaires : l'extension de la déduction forfaitaire de cotisations patronales sur les heures supplémentaires aux entreprises de plus de 250 salariés au 1er janvier 2026, avec des montants par heure selon la taille.



Enfin, plusieurs éléments “périphériques” pèsent sur la gestion : hausse de la gratification minimale de stage (4,50 €/h), mise à jour de taux de versement mobilité, nouveaux seuils de marchés publics, etc. Ce sont des micro-changements qui, cumulés, deviennent une charge de pilotage.

#### **CHECKLIST 1er JANVIER 2026 (OPÉRATIONNEL)**

- Mettre à jour les paramètres de paie : Smic, plafonds, barèmes, exonérations.
- Vérifier le versement mobilité applicable au territoire.
- Recalibrer les budgets RH : stages, heures sup, grilles.
- Identifier les dispositifs d'exonération zonés arrivés à échéance (QPV, ZFU-TE) et sécuriser les dossiers.

#### **7. PME, ETI, GRANDS GROUPES : LA MÊME LOI, TROIS RÉALITÉS**

Le budget 2026 est un texte unique, mais son effet est fractal. Pour les PME, l'enjeu est souvent administratif : absorber des changements de paramètres, sécuriser la conformité, éviter l'erreur. Pour les ETI, l'enjeu est stratégique : arbitrer entre investissement, emploi, coûts énergétiques, et fiscalité de production. Pour les grands groupes, l'enjeu est politique et réputationnel : la surtaxe, la transparence, la négociation sociale, l'exposition médiatique. Le gouvernement insiste sur l'exclusion des ETI de la contribution exceptionnelle. C'est un signal : préserver le “cœur industriel” sans renoncer à des recettes immédiates. Mais le signal peut être brouillé si, parallèlement, les impôts de production restent élevés et si la doctrine de contrôle se durcit.





Les entreprises ne regardent pas une mesure isolée ; elles regardent le panier.

**Exemple :**

Une ETI peut être exclue de la surtaxe, mais subir : le maintien de la CVAE, des hausses de coûts salariaux, des obligations RSE/compliance, et une pression sur les marges via la hausse des coûts de financement. Le bilan final dépend de la capacité à répercuter (prix), à gagner en productivité, ou à différer l'investissement.

**8. LA DOCTRINE COMME POLITIQUE PUBLIQUE : "PROUVER" DEVIENT LA NOUVELLE NORME**

L'un des angles les plus sous-estimés de 2026 est la montée en puissance d'une logique de doctrine : lutte contre la fraude, encadrement des montages, renforcement des obligations de justification, promesse de "justice fiscale". Le site info.gouv évoque des dispositifs contre les montages abusifs et un encadrement du Pacte

Dutreil pour éviter certains abus, notamment sur des actifs de luxe. Pour les entreprises, cette dimension est moins spectaculaire qu'une hausse d'impôt, mais plus structurante : elle modifie le coût interne de la conformité, elle augmente la valeur de la documentation, elle renforce l'importance de la gouvernance (comités fiscaux, contrôle interne, audit), et elle favorise les acteurs les mieux organisés.

**BOFiP : LA "GESTION NORMALE" COMME FRONTIÈRE**

Le BOFiP rappelle que, même sans s'immiscer dans la gestion, l'administration peut remettre en cause des dépenses non rattachées à une gestion normale. En pratique : formaliser les décisions, tracer les prestations, éviter l'ambiguïté sur les contreparties.



## 9. TRÉSORERIE, FINANCEMENT, INVESTISSEMENT : L'EFFET INDIRECT DU BUDGET

Un budget n'est pas qu'un texte fiscal. C'est aussi un signal de politique économique.

Quand l'État vise un déficit élevé mais promet une stabilisation, les marchés lisent une tension : volonté de tenir la trajectoire, mais risque d'ajustements futurs.

Dans ce contexte, les directions financières se posent trois questions :

**Quelle visibilité sur les impôts de production (CVAE) ?**

**Quel risque de prolongation de la surtaxe ?**

**Quel degré de durcissement du contrôle fiscal ?**

La réponse n'est pas dans le texte seul ; elle est dans le climat. Or 2026 produit un climat particulier : la fiscalité devient une variable d'ajustement "politique" assumée, ciblée, mais potentiellement reconductible.

## 10. QUE DOIVENT FAIRE LES ENTREPRISES : UN GUIDE DE SURVIE

En 2026, trois chantiers ressortent. Chantier n°1 : cartographier l'exposition (surtaxe, CVAE, dispositifs zonés, CIR, heures sup, versement mobilité).

Chantier n°2 : renforcer la preuve (documentation des charges, justification des prestations, gouvernance fiscale, dossiers CIR).

Chantier n°3 : scénariser 2027-2028 (que se passe-t-il si la surtaxe continue ? si les impôts de production baissent vraiment ? si le coût du travail évolue ?).

### 11 . ZONES, EXONÉRATIONS, "FIN DE SÉRIE" : QUAND L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE REFLUE

Un signal discret, mais lourd : la suspension de dispositifs zonés d'exonération fiscale pour les quartiers prioritaires de la ville (QPV) et les zones franches urbaines – territoires entrepreneurs (ZFU-TE) au 31 décembre 2025. En clair, une partie des outils d'attractivité locale s'arrête ou se met en pause, ce qui oblige les entreprises implantées (ou candidates à l'implan-

tation) à recalculer leur modèle. On sous-estime souvent l'effet de ces dispositifs parce qu'ils sont "localisés". Or, pour une PME de services qui embauche localement, ou pour une activité de proximité à faible marge, un différentiel d'exonération peut décider d'une ouverture, d'un recrutement, ou du maintien d'un point de vente. À l'échelle macro, l'impact se dissout ; à l'échelle micro, il tranche.

#### Exemple :

Une entreprise envisageant d'ouvrir un centre de relation clients de 40 salariés dans une zone bénéficiant jusque-là d'un régime favorable peut voir son coût complet augmenter brutalement si l'exonération disparaît. Dans ce cas, le choix devient : (1) réduire le périmètre, (2) automatiser davantage, (3) déplacer l'activité, ou (4) renoncer. C'est ainsi que des lignes budgétaires "techniques" produisent des effets territoriaux.



## 12. RESSOURCES HUMAINES : L'ANNÉE DES "PETITS PARAMÈTRES" QUI COÛTENT GROS

Les entreprises qui gèrent des volumes importants de salariés (distribution, services, industrie, propreté, santé, BTP) le savent : la politique RH se joue sur des paramètres. 2026 empile plusieurs ajustements, Smic, gratification de stage, plafonds sociaux, allègements et déductions, qui obligent à recalibrer le pilotage. Le risque n'est pas seulement financier ; il est juridique et social. Une grille salariale mal ajustée (écarts resserrés, compression des niveaux) peut alimenter des tensions, des renégociations d'accords, ou des départs. Une règle mal appliquée peut déclencher un redressement. Dans ce sens, la loi de finances et la loi de financement de la Sécurité sociale produisent une "charge invisible" : le temps de conformité.

## LE PLAFOND DE LA SÉCURITÉ SOCIALE : UN ÉTALON DE GESTION

Le plafond annuel de la Sécurité sociale est revalorisé au 1er janvier 2026 (plafond annuel à 48 060 €, plafond mensuel à 4 005 €). Au-delà de la donnée, cela impacte des cotisations, des seuils et des calculs de prestations, donc des simulations de coût employeur.

## 13. LA RÉGULATION DES MARCHÉS : MÊME HORS FISCALITÉ, LE BUDGET "FAIT" DE L'ÉCONOMIE

Le budget 2026, et plus largement l'arsenal d'entrée en vigueur au 1er janvier, touche aussi à des domaines moins visibles : marchés publics, encadrement de certaines pratiques commerciales, barèmes et taux divers.





Pour nombre d'entreprises, notamment celles qui travaillent avec des acheteurs publics, les seuils et simplifications des marchés de travaux peuvent modifier les opportunités, les délais et les coûts d'accès. Ce n'est pas "une taxe", mais cela reconfigure un marché.

#### **14. L'INFLUENCEUR, NOUVEAU RISQUE DE CONFORMITÉ : CONTRATS PLUS ENCADRÉS**

Signe des temps : même le marketing devient un sujet de conformité. Dès 2026, les contrats entre marques et influenceurs sont plus encadrés, avec un objectif de transparence et de protection du consommateur. Pour les entreprises, notamment celles qui externalisent une part de leur acquisition client, cela impose de sécuriser juridiquement les partenariats : clauses, mentions, traçabilité, respect des règles de publicité. Là encore, la loi économique fabrique du "risque", et les directions juridiques deviennent des acteurs centraux de la performance.

#### **15. LA GRILLE DE LECTURE : COMPÉTITIVITÉ VS RENDEMENT, LA TENSION PERMANENTE**

Pris globalement, le budget 2026 illustre une tension qui ne disparaîtra pas avec un changement de cycle : la France cherche à concilier une base productive compétitive et une dépense publique élevée. Tant que cette équation n'est pas tranchée par une réforme structurelle (ou par une croissance beaucoup plus forte), la fiscalité restera un outil de réglage fin : contributions exceptionnelles, reports, conditionnalités, contrôles. Ce n'est pas une "mauvaise nouvelle" en soi ; c'est un environnement à intégrer.

#### **CONCLUSION : LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS FISCAUX POUR LES ENTREPRISES EN 2026**

■ **Contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises** : reconduction du dispositif pour 2026, avec un ciblage sur les groupes à très fort chiffre d'affaires.



Cette contribution agit comme une majoration ponctuelle de l'impôt sur les sociétés et vise à générer des recettes budgétaires immédiates sans modifier le taux normal de l'IS.

■ **Impôt sur les sociétés (IS)** : maintien du taux normal à 25 %, mais pression fiscale accrue pour certains grands groupes via les contributions exceptionnelles. La stabilité du taux facial s'accompagne d'une vigilance accrue sur la détermination du résultat imposable.

■ **Assiette fiscale et déductibilité des charges (CGI articles 38 et 39)** : renforcement du contrôle de la déductibilité des charges, avec une application plus stricte des principes de gestion normale et d'intérêt direct pour l'exploitation. Les entreprises doivent renforcer la documentation économique et fiscale de leurs dépenses, notamment intragroupe.

■ **Doctrine administrative (BOFiP)** : montée en puissance du rôle de la doctrine dans l'interprétation des règles fiscales, notamment sur la notion de

gestion normale, la justification des charges et la lutte contre les montages abusifs. La conformité documentaire devient un enjeu stratégique.

■ **CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)** : suppression confirmée mais reportée, ce qui maintient temporairement la pression des impôts de production. Les entreprises conservent une visibilité de trajectoire, mais avec un calendrier plus long que prévu initialement.

■ **Crédit d'impôt recherche (CIR)** : maintien du dispositif comme outil de compétitivité et d'innovation, mais renforcement du contrôle sur l'éligibilité des projets, la réalité des dépenses de R&D et la traçabilité technique des travaux.

■ **Fiscalité internationale, Imposition minimale des multinationales** : poursuite de l'intégration des standards internationaux avec l'application du taux minimum d'imposition pour les grands groupes multinationaux, dans une logique de lutte contre l'érosion des bases fiscales.

■ • **Fiscalité patrimoniale des entreprises et structures holdings** : renforcement du contrôle sur certains montages patrimoniaux et sur les actifs non productifs, avec une volonté de distinguer plus clairement l'investissement économique de la détention patrimoniale.

■ **Facturation électronique (réforme structurelle fiscale)** : obligation progressive de généralisation avec réception obligatoire pour toutes les entreprises à partir de 2026 et émission obligatoire selon la taille de l'entreprise. Cette réforme vise à automatiser le contrôle de la TVA et renforcer la traçabilité des flux économiques.

■ **E-reporting fiscal** : mise en place progressive de la transmission des données de transaction à l'administration fiscale pour certaines opérations non couvertes par la facturation électronique, renforçant le pilotage fiscal en quasi temps réel.

■ **Paramètres sociaux et fiscaux indirects impactant les entreprises dès 2026** : revalorisation du Smic, ajustement des dispositifs d'allègements de cotisations, évolution de certains dispositifs d'exonération territoriale et modifications de paramètres sociaux influençant directement le coût global du travail.

■ **Renforcement global de la conformité fiscale** : évolution vers une fiscalité davantage fondée sur la donnée, la justification économique des opérations et la capacité des entreprises à documenter leurs choix fiscaux et comptables.



**L'UNSA  
100% différent !**

# Ensemble

pour Défendre notre Avenir

**Un partenaire  
professionnel fiable,  
apolitique, utile et efficace !**

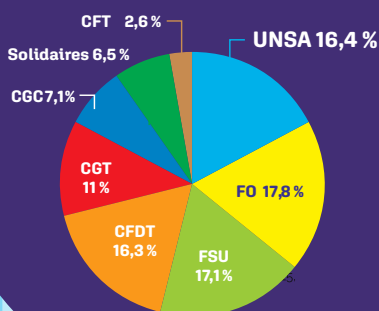
## UNSA FINANCES, C'EST QUOI ET ÇA PEUT M'APPORTER QUOI ?

**Un syndicat autonome, reconnu, écouté  
et présent partout :**

- Sur le périmètre des Ministères de l'Économie et des Finances
- Chez des opérateurs de l'État ( INPI, Business France, UGAP, AFD)
- Sur le périmètre de la Cour des Comptes



élections FPE  
2022



L'UNSA fonction publique est la **3<sup>ème</sup>** organisation de la fonction publique de l'État, présente dans tous les ministères.

L'UNSA Finances est représentative et siège au CSAM, Comité Social Administratif Ministériel et siège dans de nombreux CSA directionnels ou d'opérateurs de l'État liés au MEF.



**LES AVANTAGES UNSA**



## L'UNSA Finances : des valeurs claires, un engagement fort pour les agents et les cadres du ministère :



- Nous avons des **valeurs républicaines**, de justice sociale, de justice fiscale, de non-discrimination, d'égalité entre les femmes et les hommes, de laïcité, de défense des services publics.
- **Apolitique, l'UNSA Finances ne donnera jamais une consigne de vote lors des élections politiques.**
- **Notre pratique syndicale** : le dialogue social la négociation, l'action si nécessaire.
- Nous sommes une organisation syndicale **inter-catégorielle du cadre C au cadre A supérieur**, représentant les **fonctionnaires** et les **contractuels**.
- **Nos priorités** : améliorer vos rémunérations, l'indemnitaire, les promotions, la QVCT [*Qualité de Vie et Conditions de Travail*], les fins de carrière.

L'UNSA 100% DIFFÉRENT

### POUR VOUS, ET PARCE QUE C'EST COMPLEXE, NOUS AVONS UNE CELLULE DÉDIÉE AUX QUESTIONS RETRAITE QUE CE SOIT POUR LA RETRAITE OU LA RETRAITE PROGRESSIVE.

Nos spécialistes vous accompagnent pour :

- Étudier votre dossier avec vous et optimiser vos droits
  - Anticiper les démarches et éviter les pièges
  - Bénéficier de conseils personnalisés

*« Grace à l'UNSA, j'ai pu partir à la retraite sans stress, en bénéficiant d'un accompagnement professionnel. »*

Myriam, ancienne agente DGFIP à Nice.



Estimer ma retraite



“

”

UNSA FINANCES, UNE INFORMATION SYNDICALE  
RÉGULIÈRE ET APOLITIQUE  
**MAIS AUSSI UN SYNDICALISME DE SERVICES!  
POUR NOS ADHÉRENTS!**



**AVANTAGES**  
by **Happypal**

“

**LA PLATEFORME DE SERVICES UNSA FINANCES**

LOISIRS / CINÉMA / PARCS Loisirs / CONCERTS / VACANCES  
HÔTELS / ACHATS MÉNAGERS  
ACHATS QUOTIDIENS EN SUPERMARCHÉ 5%  
(Carrefour/ Auchan / Leclerc / Magasins U)

*Une plateforme d'offre de milliers de réductions  
pour nos adhérents UNSA Finances.*

*5% de réduction sur vos caddies d'achat  
dans la plupart des enseignes supermarché.*

**OBTENEZ DES CENTAINES D'EUROS DE POUVOIR D'ACHAT SUR L'ANNÉE.**

« Avec 100 euros de courses par semaine,  
happypal me fait économiser 250 € par an »

Stéphane, adhérent UNSA à Bercy



”

**Primo  
Adhésion 2026**  
à l'UNSA Finances  
<https://www.unsafinances.org>

**14 €\*** **OSEZ L'UNSA!**

**OSEZ L'UNSA / TESTEZ NOUS  
REJOIGNEZ NOUS!**

Nous vous proposons une offre PRIMO-ADHESION 2026  
qui vous permettra de bénéficier de tous ces services !

Sur notre site internet >

**[www.unsafinances.org](https://www.unsafinances.org)**

\* prix final après déduction fiscale de 66 %  
de la cotisation de 40 euros.



”

## **VOUS FAITES FACE À UNE SITUATION PROFESSIONNELLE DIFFICILE ? L'UNSA MET À VOTRE DISPOSITION UNE CELLULE DE CONSEIL ET D'AIDE JURIDIQUE.**

Dans nos vies professionnelles, nous pouvons rencontrer des moments compliqués où un conseil d'un spécialiste juridique s'avère nécessaire.

- Contestation de mobilité, de promotion, du CREP,
- Problème avec sa hiérarchie,
- Problème de harcèlement, de burn-out,
- Adaptation de son poste à son handicap ou problèmes de santé, ...



***L'UNSA Finances dispose d'une cellule juridique qui peut vous écouter, vous conseiller, étudier votre dossier, vous aider à préparer un recours, une action juridique, un TA, ou vous orienter vers un avocat avec lequel nous travaillons et qui pratique des honoraires adaptés.***

## **UN SERVICE D'AIDE À LA PRÉPARATION DES ORAUX DES CONCOURS**

**Nos syndicats sont à la disposition des adhérents pour les aider à préparer leurs concours et notamment à préparer les oraux d'admission.**

Coaching proposé individuellement :


- Conseils et préparation en amont des examens
- Oraux blancs en visio ou présentiel sur IDF

***À la DGFIP, notre partenariat avec le SCSFiP, syndicat de l'encadrement supérieur DGFIP, est un point particulièrement efficace pour le coaching.***

***"Le coaching UNSA m'a permis de décrocher mon concours de B en A. Une préparation à l'oral sur mesure et efficace"***

**Séverine, adhérente UNSA à Roubaix**





Être là,  
quand vous  
en avez besoin,  
c'est ça être  
assurément  
humain.

## ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE

---

Service inclus dans nos contrats  
Auto, Moto et Habitation  
24H/24 - 7J/7\*



Assurément  
Humain

\* Service accessible au 0 800 00 12 13 (service et appel gratuits)

Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, MOTO PASS, habitation DOMO PASS, habitation AMPHI PASS, PAQUO, Accidents et Famille en agence GMF. Les Conditions Générales et les Conventions d'assistance de ces contrats sont consultables sur [gmf.fr](http://gmf.fr)

**GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 € entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - APE 6512 Z - Siège social : 148, rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou LA SAUVEGARDE et/ou GMF VIE et/ou Covéa Protection Juridique et/ou AM-GMF.